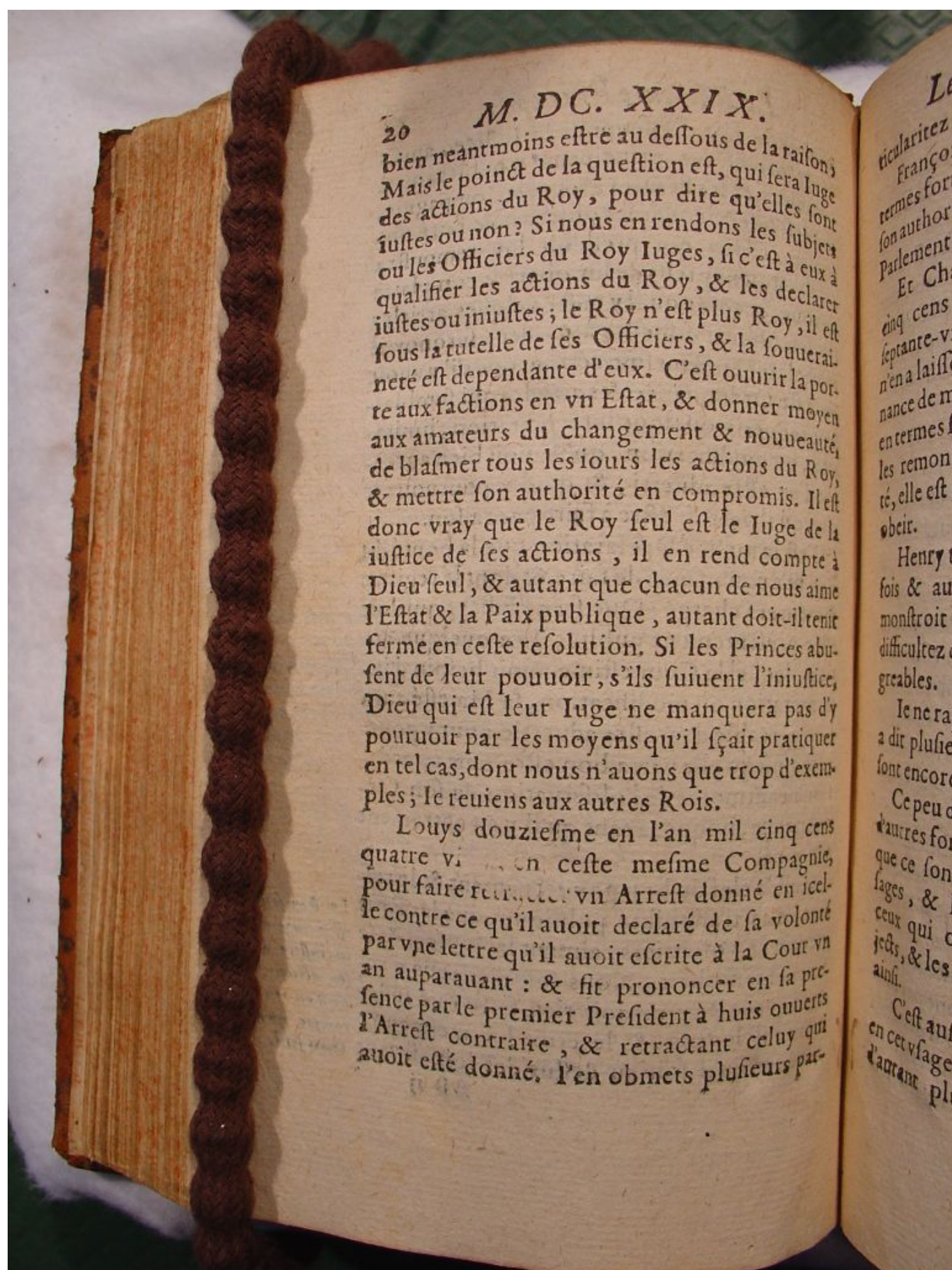
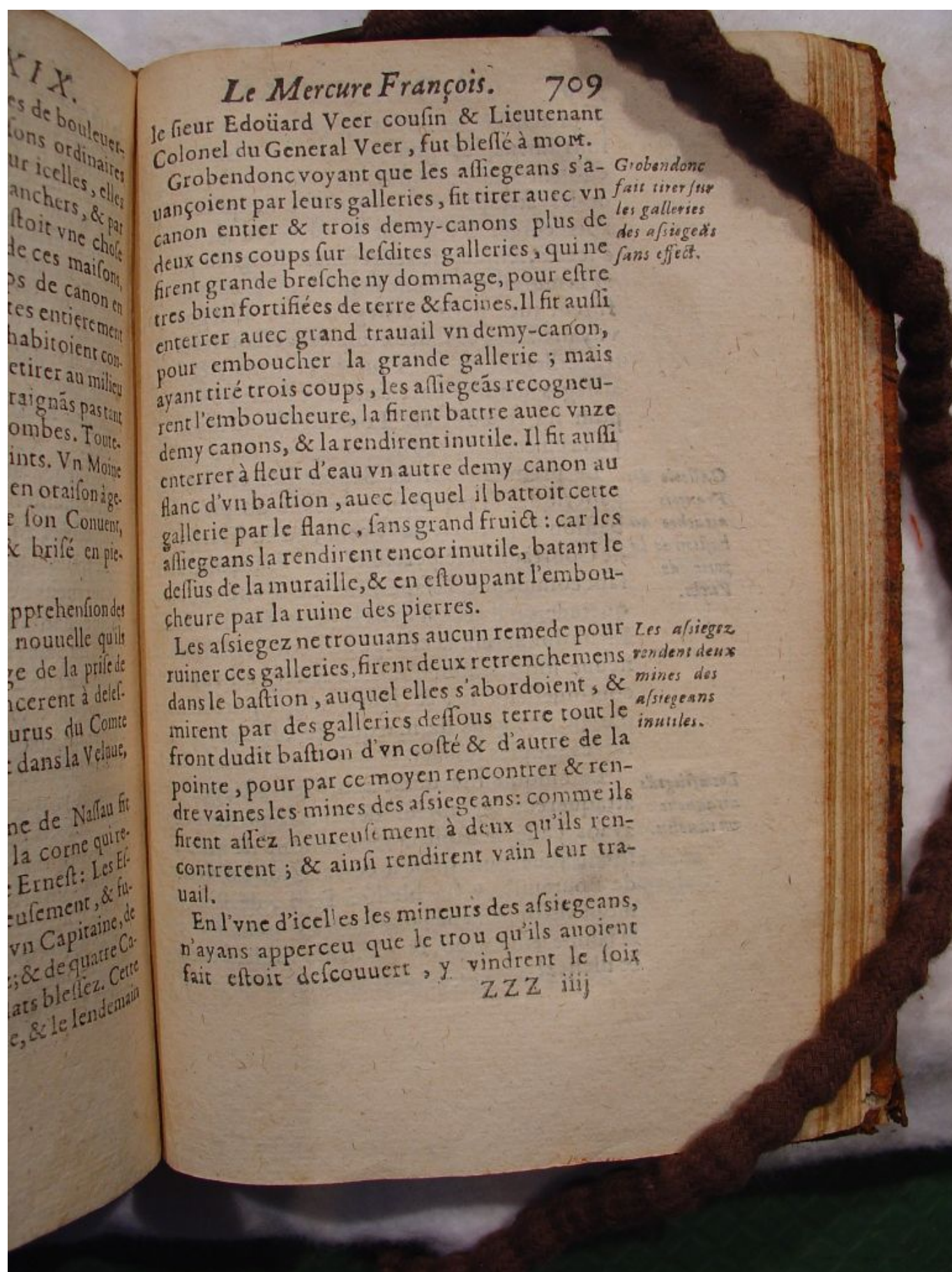


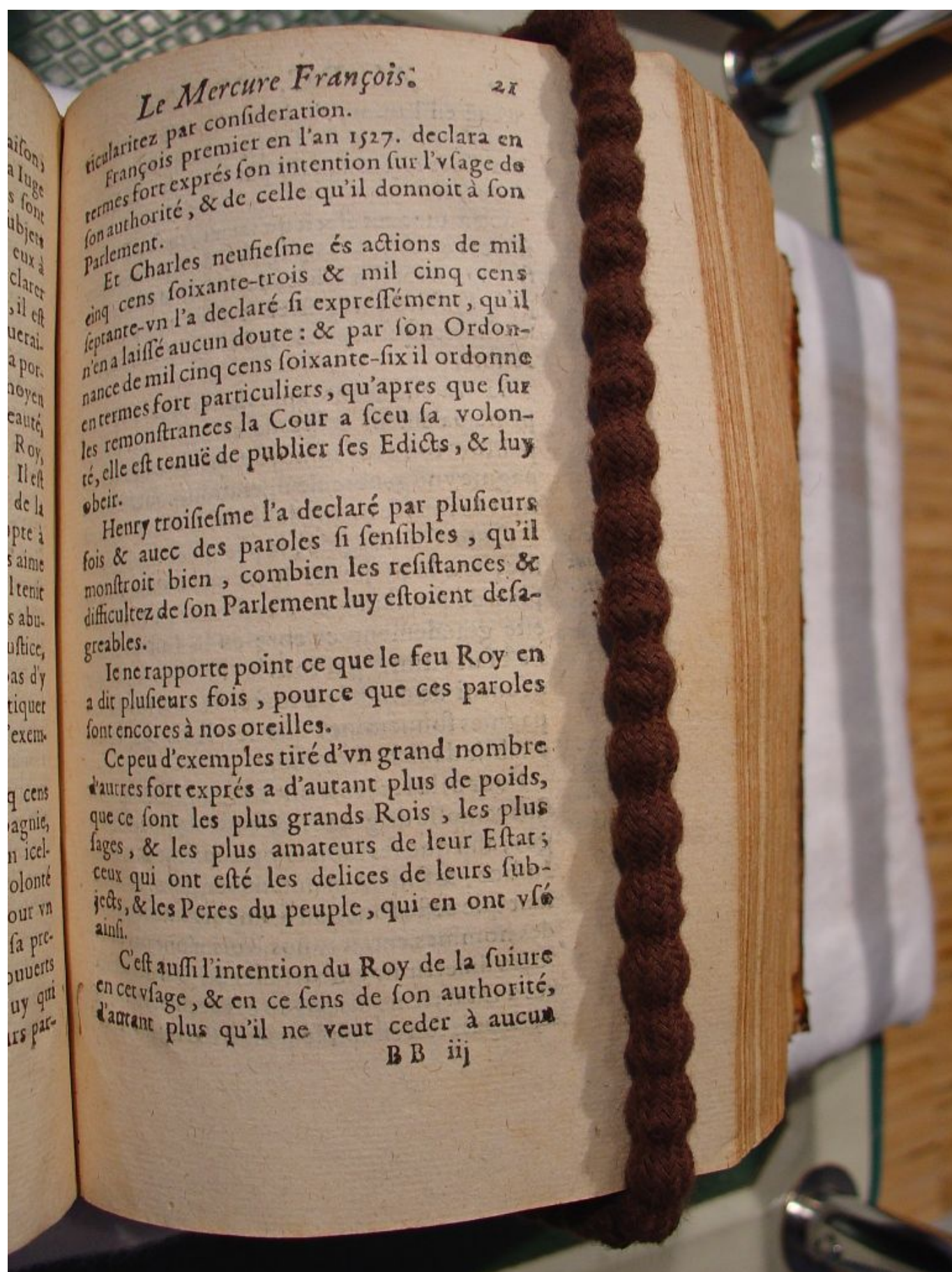
1629_020.jpg



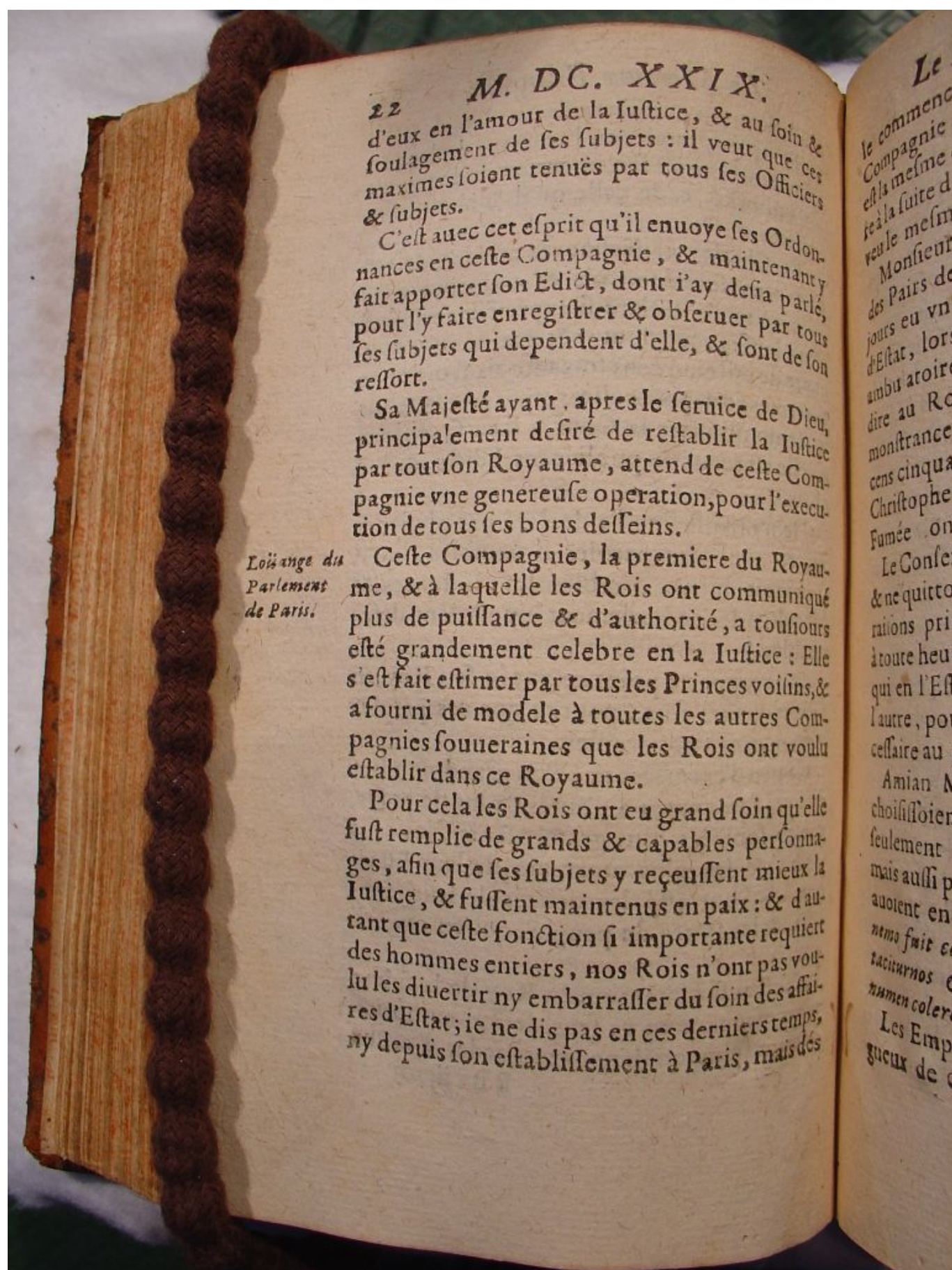
1629_709.jpg



1629_021.jpg



1629_022.jpg



M. DC. XXIX.

22
d'eux en l'amour de la Iustice, & au soin & soulagement de ses subjets : il veut que ces maximes soient tenuës par tous ses Officiers & subjets.

C'est avec cet esprit qu'il enuoye ses Ordonnances en ceste Compagnie, & maintenant y fait apporter son Edict, dont i'ay desia parlé, pour l'y faire enregistrer & obseruer par tous ses subjets qui dependent d'elle, & sont de son ressort.

Sa Majesté ayant . apres le seruice de Dieu, principalement desiré de restablir la Iustice par tout son Royaume, attend de ceste Compagnie vne genereuse operation, pour l'exécution de tous ses bons desseins.

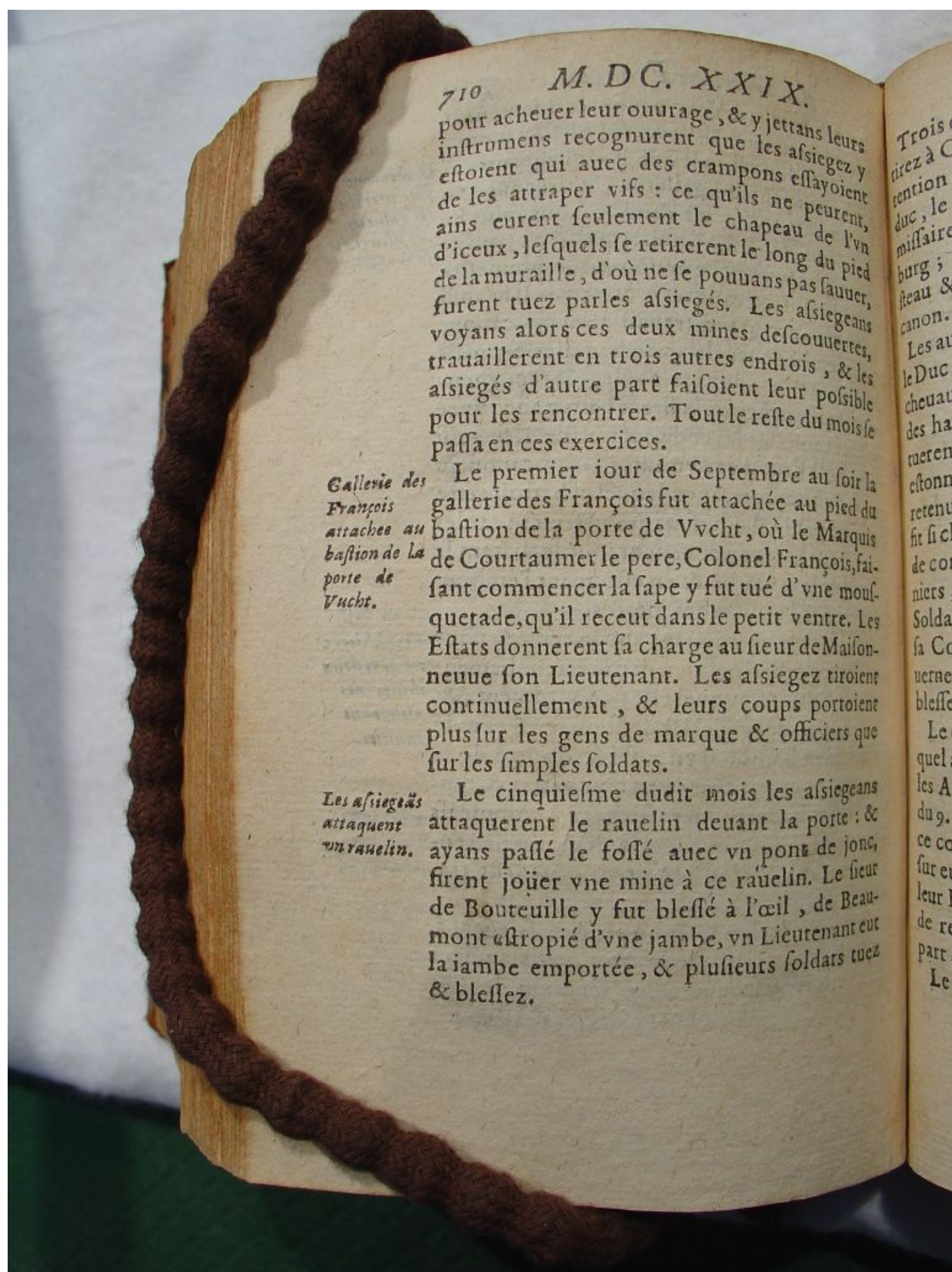
*Loiange du
Parlement
de Paris.*

Ceste Compagnie, la premiere du Royaume, & à laquelle les Rois ont communiqué plus de puissance & d'autorité, a tousiours esté grandement celebre en la Iustice : Elle s'est fait estimer par tous les Princes voisins, & a fourni de modele à toutes les autres Compagnies souueraines que les Rois ont voulu establir dans ce Royaume.

Pour cela les Rois ont eu grand soin qu'elle fust remplie de grands & capables personnages, afin que ses subjets y receussent mieux la Iustice, & fussent maintenus en paix : & d'autant que ceste fonction si importante requiert des hommes entiers, nos Rois n'ont pas voulu les diuertir ny embarrasser du soin des affaires d'Estat; ie ne dis pas en ces derniers temps, ny depuis son establissement à Paris, mais dès

Le
le commen
Compagnie
est la mesme
te à la suite de
veu le mesm
Monsieur
des Pairs de
jours eu vn
d'Estat, lors
ambu atoire
dire au Ro
monstrance
cens cinqu
Christophe
Fumée on
Le Consei
& ne quitto
raisons pri
à toute heu
qui en l'E
l'autre, pou
cessaire au
Amian M
choisissoien
seulement
mais aussi p
auoient en
nemo fuit co
taciturnos
namen colere
Les Emp
guez de c

1629_710.jpg



710 M. DC. XXIX.

pour acheuer leur ouurage, & y jettans leurs instrumens recognurent que les assiegez y estoient qui avec des crampons essayoient de les attraper vifs : ce qu'ils ne peurent, ains eurent seulement le chapeau de l'un d'iceux, lesquels se retirerent le long du pied de la muraille, d'où ne se pouuans pas sauuer, furent tuez par les assiegez. Les assiegeans voyans alors ces deux mines descouuertes, trauaillerent en trois autres endrois, & les assiegez d'autre part faisoient leur possible pour les rencontrer. Tout le reste du mois se passa en ces exercices.

Gallerie des François attachee au bastion de la porte de Vucht.

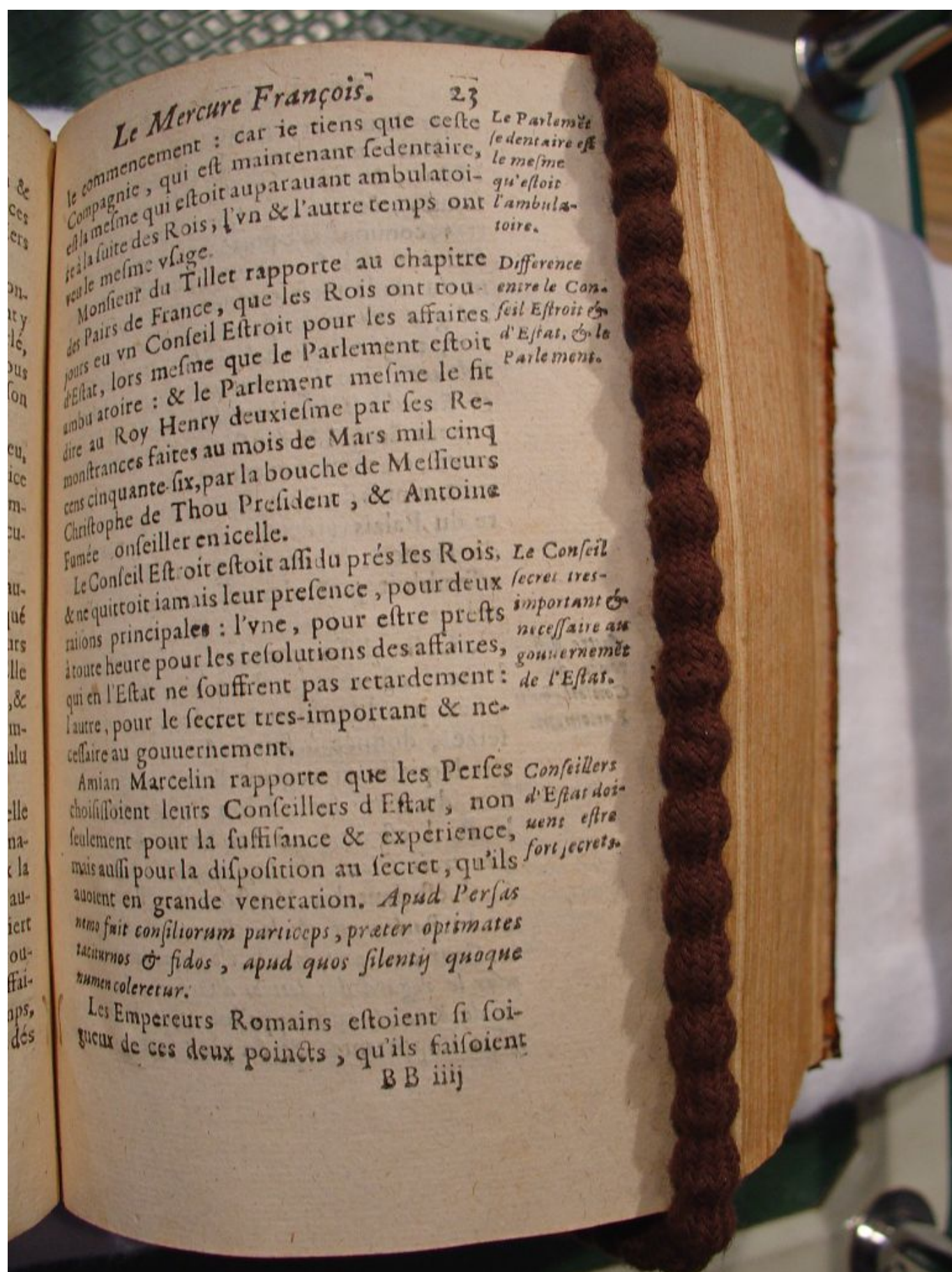
Le premier iour de Septembre au soir la gallerie des François fut attachée au pied du bastion de la porte de Vucht, où le Marquis de Courtaumer le pere, Colonel François, faisant commencer la sape y fut tué d'une mousquetade, qu'il receut dans le petit ventre. Les Estats donnerent sa charge au sieur de Maisonneuve son Lieutenant. Les assiegez tiroient continuellement, & leurs coups portoiene plus sur les gens de marque & officiers que sur les simples soldats.

Les assiegeés attaquent un ravelin.

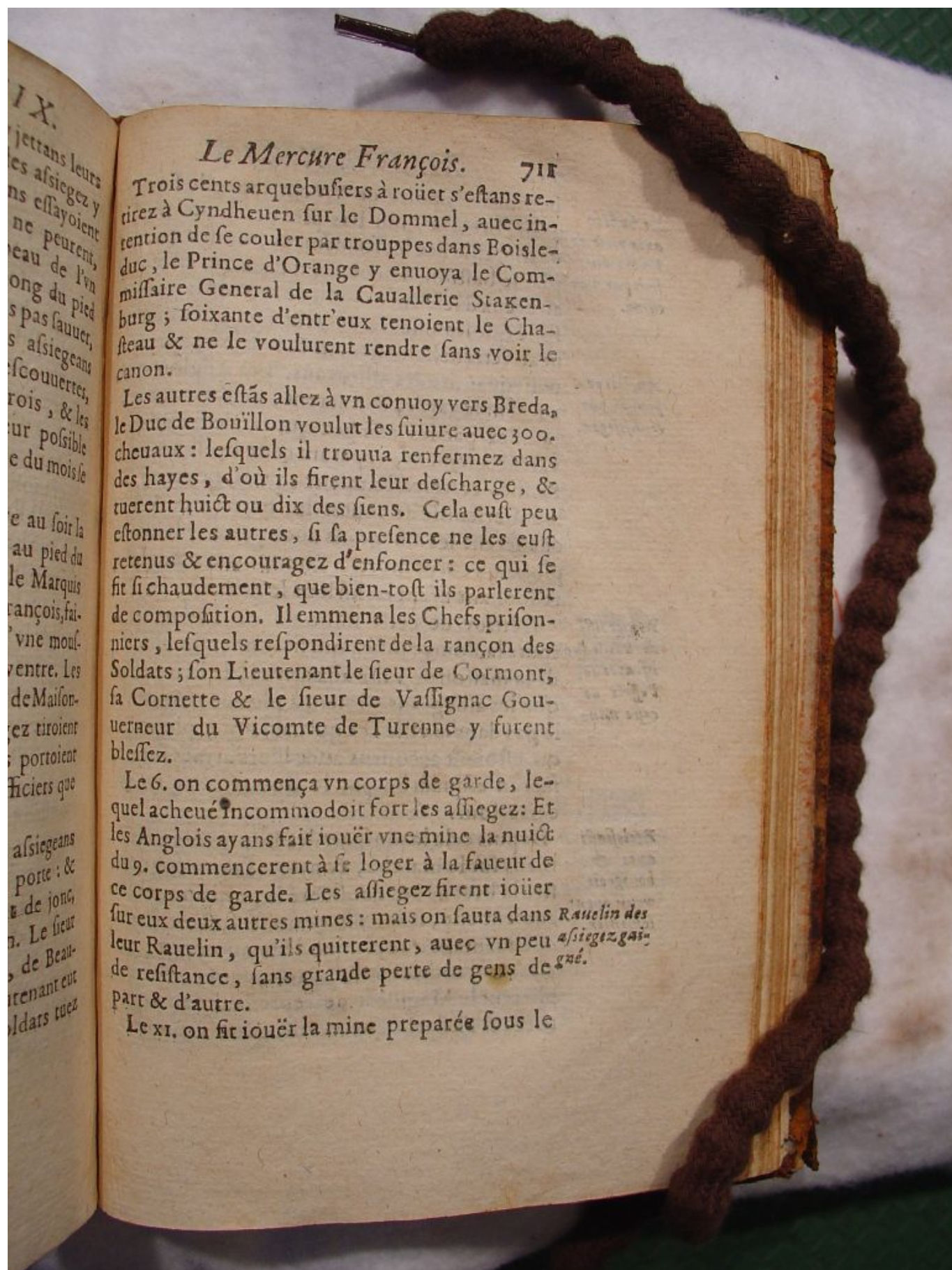
Le cinquiesme dudit mois les assiegeans attaquèrent le ravelin deuant la porte : & ayans passé le fossé avec vn pont de jonc, firent joüer vne mine à ce ravelin. Le sieur de Bouteuille y fut blessé à l'œil, de Beaumont estropié d'une jambe, vn Lieutenant eut la iambe emportée, & plusieurs soldats tuez & blesez.

Trois c
tirez à C
tention
duc, le
missaire
burg ;
seau &
canon.
Les au
le Duc
cheuau
des hay
tuerent
estonna
retenu
fit si ch
de con
niers,
Soldat
sa Co
uerne
blessé
Le
quel a
les Ar
du 9.
ce co
sur eu
leur R
de re
part &
Le :

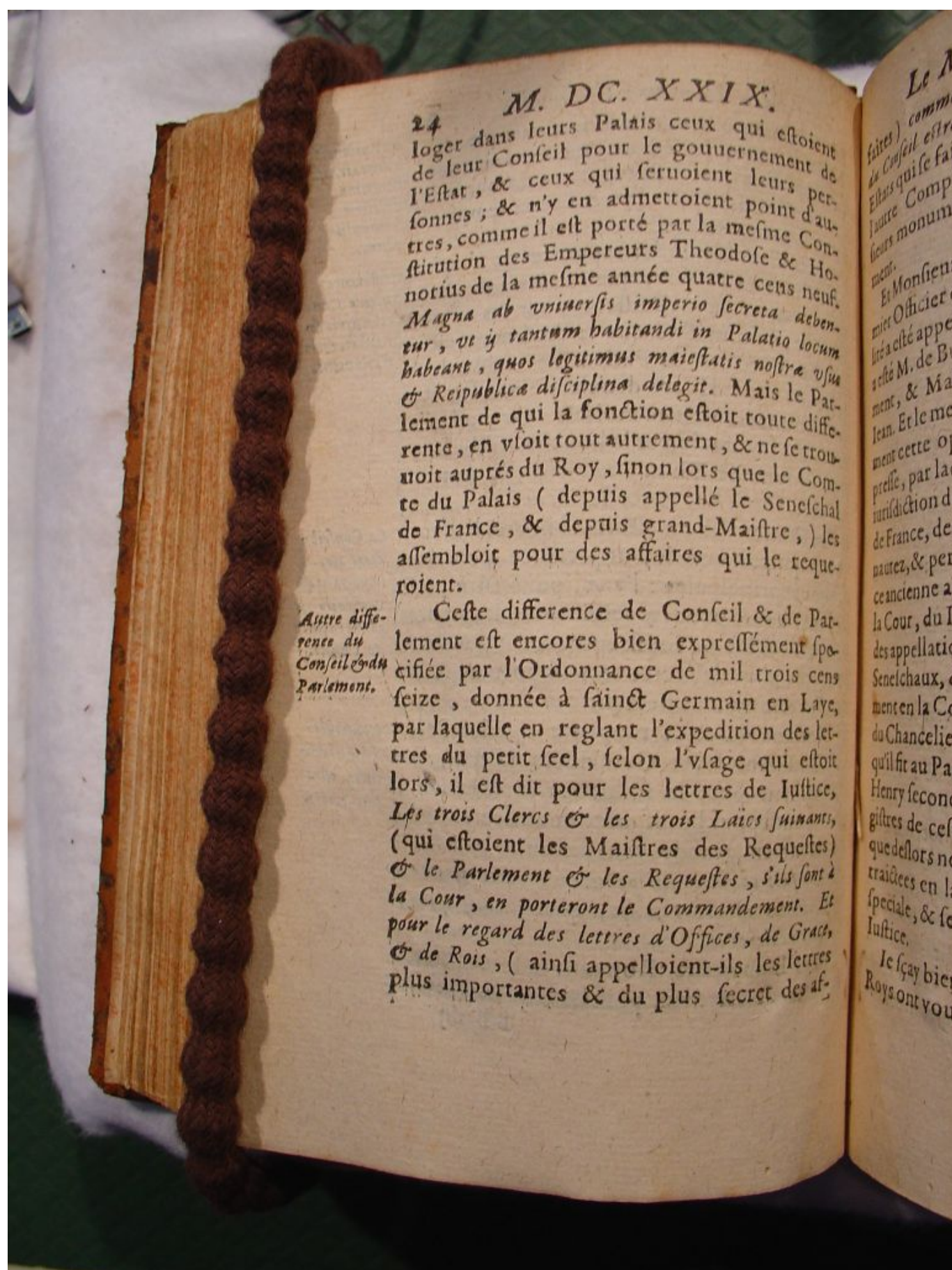
1629_023.jpg



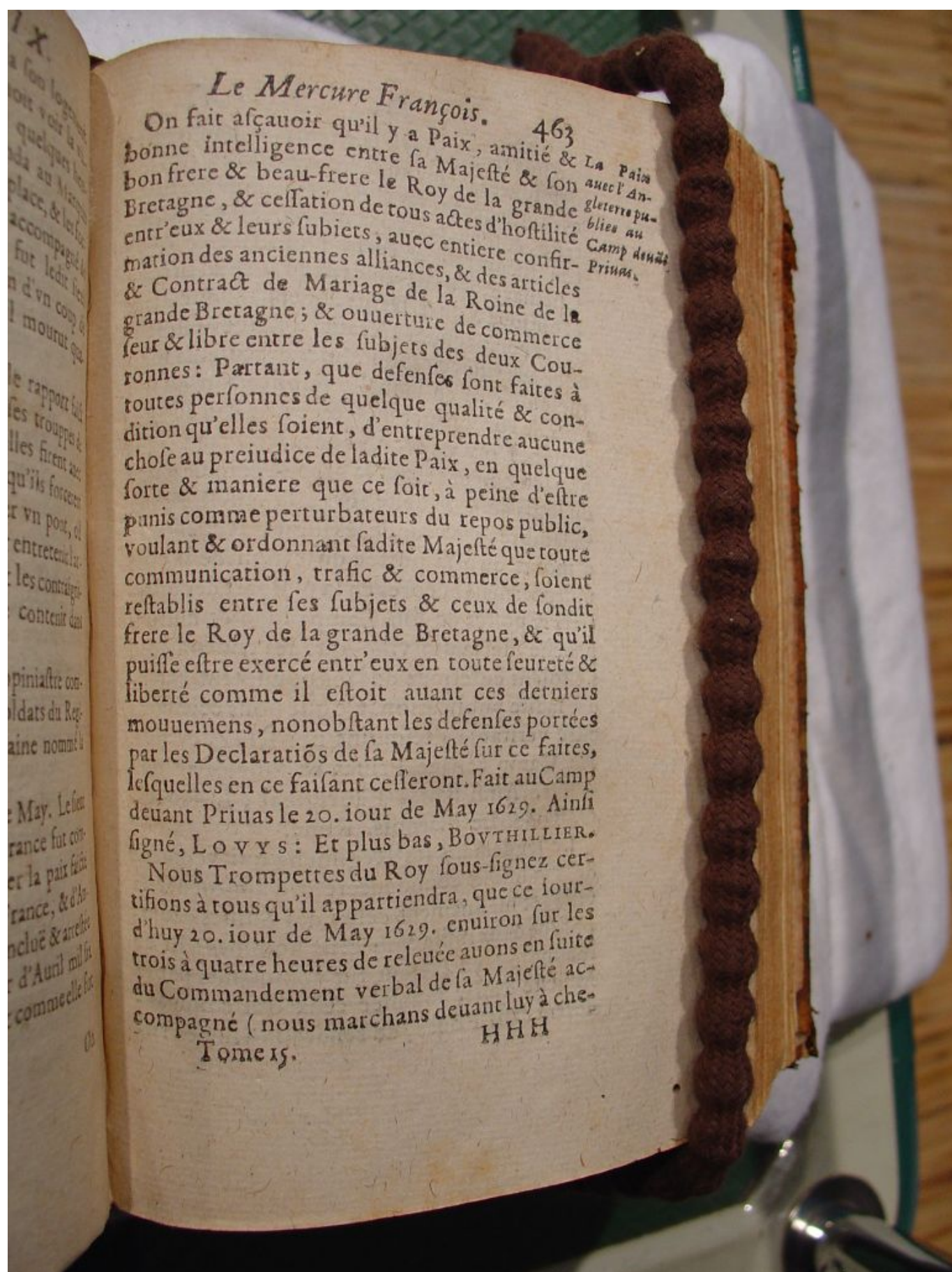
1629_711.jpg



1629_024.jpg



1629_480_463.jpg



1629_712.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan